

DEMANDE DE REDUCTION DES FRAIS D'ETUDES 2024/2025 POUR LE STATUT D'ETUDIANT DE CONDITION MODESTE

➤ PUBLIC VISÉ :

Cette réduction de frais ne s'applique qu'aux étudiants belges et aux résidents en Belgique à condition qu'ils ne soient pas boursiers.

➤ CONDITIONS FINANCIÈRES

Pour pouvoir bénéficier de la réduction des frais d'études, l'étudiant doit être de condition modeste. Cette réduction est déterminée par :

❖ les critères académiques sélectifs à l'obtention de la bourse d'allocations d'études;

L'étudiant :

- doit fréquenter un établissement d'enseignement de plein exercice.
- doit être inscrit comme étudiant régulier.
- se verra refuser l'allocation d'études pour une thèse de doctorat ou pour des études de spécialisation.

❖ les critères financiers tenant compte de la globalisation des revenus du ménage :

- les revenus de l'étudiant s'il pourvoit seul à son entretien. Ce revenu est constitué du revenu imposable globalement additionné du revenu imposable distinctement (s'il en existe un). Personnes à charge

Pour l'année académique 2024-2025, les revenus pris en considération sont ceux de l'année 2022 (exercice d'imposition 2023). Ils sont les suivants :

Personnes à charge	Revenus maximum pour bénéficiaire d'une allocation d'études en 2024-2025	Revenus maximum pour bénéficiaire du statut d'étudiant modeste en 2024/2025
0	26.708,93 €	31.145,93 €
1	34.925,48 €	39.362,48 €
2	42.631,35 €	47.068,35 €
3	49.818,21 €	54.255,21 €
4	56.494,40 €	60.931,40 €
5	63.170,59 €	67.607,59 €
Par personne supplémentaire	6.676,19 €	+ 6.676,19 €

En outre, le total des revenus cadastraux des biens immobiliers, autres que l'habitation personnelle de l'étudiant ou de la personne qui a la charge de l'étudiant, repris aux codes 1106-2106 et/ou 1109-2109, doit être inférieur ou égal à 1154,70€.

L'étudiant(e) non boursier(ère) souhaitant bénéficier de cette réduction doit introduire sa demande au plus vite au travailleur social.

Une fois le dossier complet et la qualité d'étudiant modeste approuvée, celui-ci sera remboursé de la différence entre le montant facturé et le montant effectivement dû par l'étudiant de condition modeste.

Un étudiant ne peut pas être à la fois considéré comme boursier et de condition modeste.

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE RÉDUCTION DES FRAIS D'ÉTUDES POUR
LE STATUT D'ÉTUDIANT DE CONDITION MODESTE 2024/2025**

Veillez compléter le formulaire ci-dessous et le remettre, par email à Mme July Fontaine (j.fontaine@arba-esa.be) ou Mme Elif Büyükdere (e.buyukdere@arba-esa.be) pour le 30 novembre de l'année académique en cours au plus tard :

- ▣ **Nom et prénom** (en majuscule) :
- ▣ **Année académique** :
- ▣ **Lieu et date de naissance** :
- ▣ **Nationalité** :

Situation administrative :

- ▣ **Cursus et année d'étude** :
- ▣ **Dossier d'inscription complet** : OUI/NON (et paraphe du secrétariat étudiant)

Justification des années antérieures dans l'enseignement supérieur :

Année académique	Etudes supérieures antérieures (Etablissement, année d'étude, catégorie, section,...)	Résultats*

Veillez noter le nombre de crédits réussis (x) sur le nombre de crédits inscrits à votre PAE (y), soit x/y

Situation financière :

- ▣ **Nombre de personnes fiscalement à charge** :
- ▣ **Nombre d'enfants actuellement en études supérieures/universitaires**
(excepté le demandeur) :
- ▣ **Nombre de personne à handicap (<66%)** :
- ▣ **Revenus imposable du ménage** (total père + mère pour exercice d'imposition précédent) :
.....

Documents à annexer obligatoirement:

- Composition de ménage datée à partir du 1^{er} juillet 2024.
- Copie complète de l'avertissement Extrait de rôle relatif à l'exercice fiscal aux revenus 2022 - exercice fiscal 2023 du représentant légal de l'étudiant ou de l'étudiant lui-même s'il dispose de ses propres revenus
- Attestations d'inscription en études supérieures / universitaires des autres enfants de la famille
- Pour les étudiants de nationalité étrangère, attestation de la nationalité (CI, visa, etc.) et attestant prouvant la résidence de l'étudiant en Belgique